

Décision DG n° 2015 - 138

du **30 MARS 2015** portant création d'une mission interne d'enquête administrative
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1451-1, L. 5322-1, L. 5323-4 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), une mission interne d'enquête administrative chargée d'établir un état des lieux sur le rôle des personnes citées dans les articles de Médiapart des 24 et 27 mars 2015 au sein des instances consultatives de l'Agence.

Article 2 : Le pilotage de la mission interne d'enquête administrative est assuré par le service de déontologie de l'expertise.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **30 MARS 2015**

Dominique MARTIN

Directeur général

